

# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

# 132

Dimanche 24 juin 2018

A la Une

## Discours du Président de la République sur la politique de la ville : le Pacte de Dijon consacré, en attendant une mise en œuvre opérationnelle



« Le pacte de Dijon, c'est banco, on y va ! » : c'est par cette formule sans ambiguïté que le Président de la République **Emmanuel Macron** a entériné, mardi 22 mai, au Palais de l'Élysée, devant environ 400 participants, les fondements, principes et objectifs du [Pacte de Dijon pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale](#), initiée par **France urbaine** et l'**AdCF** et présenté aux Journées nationales de France urbaine, début avril. Considérant que c'est au niveau des agglomérations et métropoles que doivent se décliner les politiques du logement, des mobilités et plus largement de l'aménagement des territoires, **Emmanuel Macron** s'est livré à un discours (fleuve) de la méthode plus qu'à un énoncé de mesures thématiques et sectorielles, à l'instar des [19 propositions formulées par l'ancien ministre de la Ville, Jean-Louis Borloo, dans son rapport](#). Au risque de décevoir nombre d'acteurs locaux qui attendaient des engagements précis et chiffrés : pour cela, il faudra attendre le mois de juillet puisque rendez-vous a été pris à cette date, pour parler des mesures effectives et d'un calendrier



de réalisation. Du reste, une clause de revoyure tous les deux mois a été annoncée par l'Elysée, afin d'assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositions prises. Chiche !

### **Dignité, émancipation, justice et reconquête républicaine**

Le Président de la République a fait le choix, dès son propos introductif, de mettre en avant de grands principes généraux autour duquel il souhaitait que l'action publique en direction des territoires fragiles puisse se décliner. Loin des plans banlieues présentés ces dernières années, le chef de l'Etat a mis l'accent sur le droit à l'émancipation et à la dignité pour les habitants mais aussi sur les enjeux de justice et de reconquête républicaine.

Rappelant les initiatives déjà prises ces derniers mois en matière d'éducation ou de sécurité (dédoublage des classes de CP/CE1 en REP et REP +, police de sécurité du quotidien), il a été mis l'accent sur l'importance de lutter au quotidien contre l'insécurité, les trafics et la grande délinquance, en invitant les habitants à un devoir de vigilance et les polices municipales à un rôle plus actif. Le refus des discours racistes et antisémites a été plusieurs fois rappelé, avec la nomination prochaine de référents laïcité dans les écoles, adossée à une lutte se voulant intraitable contre les phénomènes de radicalisation.

La dignité et la citoyenneté doivent aussi passer, selon l'Elysée, par une politique redoublée de lutte contre les discriminations, présentée comme un préalable à toute initiative publique. De même les principes d'égalité hommes/femmes ont été mis en exergue, avec un soutien appuyé aux mères de familles, souvent monoparentales dans les quartiers populaires.

### **Vers un nouveau rôle de l'Etat ?**

Par-delà ces rappels de principe, qui ont pu laisser sur leur faim certains participants, Emmanuel Macron a insisté sur le rôle qu'il entendait voir à l'avenir jouer à l'Etat, dans un esprit proche de celui du Pacte de Dijon. Loin d'un Etat tatillon et dans le contrôle a priori des collectivités locales, l'approche de l'intervention publique entend être décroisée, avec le souci de ne pas opposer les territoires entre eux.

« Etat-facilitateur », « Etat-accelérateur », « outil mobilisateur garant de la cohésion nationale » : autant d'expressions, qui sous réserve d'inventaire, pourraient permettre de jeter les bases de nouveaux rapports de confiance entre l'Etat et les territoires, autour d'une contractualisation repensée. La simplification de la vie associative fait partie des domaines dans lequel l'Etat, a signalé le Président de la République, a vocation à être moins prescripteur et davantage en accompagnement/encouragement des initiatives, tout en évaluant les projets menés par les opérateurs a posteriori.

### **Opérations cœur de quartier : l'ANRU à la relance**

Très attendu sur l'accélération demandée par les élus des procédures en vigueur à l'ANRU, Emmanuel Macron a reconnu explicitement que l'Agence avait été responsable de l'enlisement de nombre de projets depuis 2015, faute de moyens financiers disponibles. Après les opérations Cœur de ville pour les villes moyennes en déprise, ce sont de nouvelles opérations dites Cœur de quartier qui ont été annoncées, avec la volonté affichée d'alléger les mécanismes d'instruction (le règlement financier du NPNRU devrait être modifié lors du prochain conseil d'administration de l'ANRU vendredi 25 mai) et une enveloppe dédiée de 10 milliards d'euros sur la période 2018/2028, en prenant en compte la participation attendue d'Action Logement et des bailleurs sociaux. En ce même sens, il a été annoncé qu'une dizaine d'opérations d'intérêt national serait lancée d'ici juillet sur les copropriétés les plus dégradées.

Si l'ANRU a vocation à être, dans les prochaines semaines, redynamisée, en mettant communautés et métropoles au cœur du réacteur, la question de la Fondation pour le rattrapage des territoires urbains et ruraux a été aussi évoquée par le Président de la République, sans plus de précision quant aux conditions de sa création effective,



alors qu'une Agence nationale de la cohésion des territoires est, par ailleurs, en cours de préfiguration...

Poussant sa réflexion, Emmanuel Macron a, en outre, insisté pour que de nouvelles politiques de population (entendez peuplement) puissent être organisées sur le terrain, afin de ne pas mettre toujours les publics les plus en difficulté dans les mêmes quartiers, au risque de créer des phénomènes d'enkystement et de ghettos urbains. Et de préciser encore que c'était au niveau des métropoles et agglomérations que devaient se décliner ces politiques d'équilibre territorial, prenant l'exemple de la métropole toulousaine.

(lire aussi : [Pour une plus grande efficacité de l'ANRU : France urbaine auditionnée à l'Assemblée nationale](#) )

### **Développement économique et emploi : les entreprises sous pression**

Loin de ressusciter les emplois aidés et nonobstant les emplois francs récemment mis en place par le gouvernement, le Président de la République s'est attaché à interpellier les entreprises quant à leurs responsabilités sociales, en termes de recrutement et de mise à disposition de stages pour les élèves de 3ème. Une rencontre est d'ores et déjà prévue sur le sujet avec les entreprises du SBF 120 cotées en bourse en juillet.

Généralisation du testing et du tutorat, soutien à l'apprentissage, développement des réseaux d'aide et de soutien aux jeunes adolescents pour accéder aux stages, coaching personnalisé : l'Elysée a indiqué avec force que les entreprises étaient des acteurs essentiels du développement économique et social des quartiers, a fortiori en période de reprise. Et de noter que le gouvernement allait décliner, dans les prochains mois, son Plan d'investissement compétences dit PIC, à destination de 1 million de jeunes, avec une enveloppe dédiée de 15 milliards d'euros.

### **En attendant une nouvelle contractualisation et des moyens supplémentaires**

La reconnaissance du Pacte de Dijon par le Président de la République comme socle de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales sur les enjeux de cohésion sociale, territoriale et urbaine est une avancée de taille dont France urbaine et l'AdCF se félicitent. Il reste désormais à mettre en musique les engagements réciproques pris par les communautés et métropoles et par l'Etat, notamment en matière de sécurité, de justice, de santé ou d'éducation. En effet, après les déclarations de l'Elysée, l'exécutif devrait bientôt parapher le Pacte de Dijon.

« Aux problèmes de haute intensité des quartiers défavorisés, il faut des moyens de haute intensité », ont rappelé en chœur, au nom de France urbaine et de l'AdCF, **David Kimelfeld**, président de la métropole de Lyon et **Jean-Luc Rigaut**, président du Grand Anancy et de l'AdCF. Les défis sont identifiés, le diagnostic et la méthode partagés : la feuille de route doit désormais être précisée pour une mise œuvre aussi rapide que possible.

### **En savoir plus :**

[Info : Qu'est ce que le Pacte de Dijon ?](#)

[Site du Pacte de Dijon](#)

**Contact :** [Emmanuel Heyraud](#)

**En ce moment à France urbaine**



## [Les cantines scolaires au menu de la Commission éducation](#)

24 mai 2018

La commission éducation de France urbaine s'est à nouveau rassemblée le 16 mai 2018, pour évoquer deux points particulièrement délicats en cette fin d'année : la gestion de la restauration collective et les nombreuses problématiques qui l'accompagnent, et la préparation de la rentrée 2018 dans la perspective du renouvellement de la convention d'objectif et de gestion (COG) de la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF).

C'est avec la présence de deux représentants de la Cour des Comptes, venus enquêter sur les enjeux de la gestion de la restauration collective notamment scolaire, que la commission a mis en avant les différentes problématiques auxquelles ses membres sont confrontés, et pour lesquelles un travail plus approfondi, notamment en présence de membres du Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO) puisque ces derniers ont particulièrement étudié le sujet :

- La réduction du gaspillage alimentaire et l'autonomie des enfants ;
- Les difficultés de l'approvisionnement en circuit court et le bio sans empreinte carbone ;
- La qualité des repas servis et l'éducation au goût ;
- Le recouvrement des factures et le poids des impayés sur les finances locales ;
- L'organisation de l'accueil des enfants à la cantine : personnels, délais de prévenance en cas d'absence...
- Matière des contenants de cuisine, service et consommation ;
- Menus de substitution (classique, sans porc, végétarien...).

**Rodolphe Dumoulin**, directeur de cabinet du directeur général de la CNAF, est intervenu dans un deuxième temps pour faire un point sur l'état actuel de la négociation de la COG de la CNAF. Il a indiqué que cette COG avait pris du retard, contrairement à celles de la maladie et de la retraite, en raison de l'inscription de la politique familiale dans un débat parlementaire non encore conclu, ainsi que des incertitudes sur les éléments issus des plans Borloo et Noblecourt (cf. la dernière commission éducation de France urbaine) qui impacteraient l'organisation générale du fond national d'aide sociale (FNAS). Le cadrage du FNAS, qui était en évolution de 7,5 % sur la dernière COG (pour une moyenne d'exécuté à 4 %), devrait être en évolution de 2 % seulement sur la prochaine COG. Le ciblage actuel sur les politiques de la ville pourrait ainsi fragiliser l'intervention universelle.

L'arbitrage aura lieu dans les prochaines semaines. Le socle de la PSU, les ALSH, ou les prestations aux familles est garanti et n'évoluera pas à la baisse. La bonification par le contrat enfance et jeunesse est en revanche remise en cause, puisque ces bonifications pourraient être modulées en fonction des besoins des publics et des territoires. L'enjeu est plutôt aujourd'hui de continuer à inciter les communes à investir sans reste à charge trop important (accueil d'enfants issus de familles modestes, accueil d'handicap, potentiel fiscal de la commune). L'autre question est celle du volet des plus de trois ans (dit jeunesse) : le plan mercredi doit accompagner les communes repassant à 4 jours (sans changement pour les villes qui restent à 4,5 jours). Le plan mercredi avait pour objectif de bonifier la prestation de service ALSH (le socle PSO ALSH est garanti), mais cette bonification n'est pas acquise à ce stade. Concernant les adolescents, pour lesquels les dispositifs actuels ne sont pas toujours adaptés, les CAF devraient accompagner les offres plus nomades, les locaux jeunes, etc. Une nouvelle prestation de service serait créée pour cofinancer ces garanties sur les frais de fonctionnement d'un local ou d'un projet, ou une partie de salaire d'un animateur... pour les 13 – 17 ans.

Une délégation de France urbaine doit en outre rencontrer **Jean-Michel Blanquer**, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, dans la première moitié du mois de juin pour faire un point sur l'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à trois ans et ses conséquences sur le financement des maternelles privées.

La commission éducation se rassemblera de nouveau le 20 juin 2018.

**Contact :** [David Constans-Martigny](#)

## Act'Urbaines

### [France urbaine s'oppose à la hausse de la TGAP proposée dans la feuille de route sur l'économie circulaire](#)

24 mai 2018



**Philippe Rapeneau**, président de la Communauté urbaine du Grand Arras, co-président de la commission Développement durable et transition énergétique (DDTE) de France urbaine, a participé à une conférence de presse commune avec Amorce le mercredi 23 mai 2018. Il y a présenté les positions de France urbaine – lesquelles sont communes avec Amorce mais également avec l'AdCF et le Centre national du recyclage – quant aux propositions émanant des travaux conduits pendant plusieurs mois pour élaborer une feuille de route économie circulaire, notamment sur le plan financier et fiscal.

Ainsi, s'il convient de saluer certaines avancées, telles que, par exemple, la création de trois nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur) consacrées respectivement aux articles de sport et de loisir, aux jouets et aux articles de bricolage et de jardinerie ou encore, sur le plan financier, la baisse du taux de TVA de 10% à 5,5 % pour la prévention, la collecte, le tri et la valorisation matière effectués dans le cadre du service public de gestion des déchets et la diminution des frais de gestion perçus par l'Etat pour le recouvrement de la TEOM incitative, il est surtout apparu que le compte n'y était pas, que ce soit pour promouvoir une véritable économie circulaire ou pour compenser la hausse prévue de la TGAP, présentée par le gouvernement comme le moyen de rendre le recyclage plus compétitif que l'élimination des déchets.

Pour **Philippe Rapeneau**, la problématique est prise à l'envers : alors même que le principe de l'économie circulaire doit pouvoir servir de fondement au développement d'une industrie pourvoyeuse d'emplois non délocalisables en développant un cycle vertueux poussant à l'écoconception des produits mis sur le marché, on s'aperçoit que ce sont toujours les acteurs en bout de chaîne – en l'occurrence les contribuables redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – qui paient. C'est ce mécanisme qui est malheureusement illustré par la volonté du gouvernement d'augmenter la TGAP dite aval, privilégiant une vision « punitive » de la fiscalité – alors même que les collectivités locales en charge du service public de gestion des déchets n'ont pas la main sur la conception des produits qui s'avèrent non recyclables et sans qu'il y ait pour autant sanction qui soit appliquée aux fabricants - au détriment d'une vision « incitative » qui serait celle d'une TGAP dite amont, visant à inciter les fabricants à mettre sur le marché des produits



facilement recyclables et soutenir ainsi une véritable économie circulaire. Le co-président de la commission DDTE de France urbaine pointe également la solution de facilité qui consiste à faire peser sur les élus locaux le poids des mesures impopulaires d'augmentation de la fiscalité sur les déchets qui résulteront de cette augmentation de la TGAP.

En outre, le compte n'y est pas sur le plan financier. France urbaine, aux côtés d'Amorce, de l'AdCF et du CNR, conteste les chiffres présentés par le gouvernement. L'augmentation prévue à partir de 2021 qui doit faire passer le tarif de base de la TGAP pour mise en décharge de 48 € la tonne à 68 € la tonne en 2025 et à augmenter la TGAP pour incinération avec ou sans valorisation énergétique de 10 € la tonne, devrait conduire, selon les estimations d'Amorce, à une enveloppe comprise entre 300 et 400 millions d'€ d'augmentation, avec, localement, des montants de TGAP multipliés par deux ou trois, voire plus ; à l'inverse, les gains engendrés par la baisse du taux de TVA sont sans doute surestimés, dans la mesure où un nombre non négligeable de services publics de gestion des déchets sont effectués en régie, donc non soumis à la TVA, et ne bénéficient donc pas de cette réduction de taux.

France urbaine, aux côtés des autres associations, va donc très prochainement saisir le Premier ministre pour lui faire part de son opposition à la hausse de la TGAP, proposer une exonération de TGAP jusqu'à un seuil de 150 kg et travailler à l'instauration d'une TGAP amont qui permette d'impulser une véritable dynamique d'économie circulaire.

Contact : [Philippe Angotti](#)

## [La mission parlementaire sur le continuum de sécurité a reçu France urbaine](#)

24 mai 2018



Le 17 mai 2018, **Alice Thourot**, députée de la Drôme et **Jean-Michel Fauvergue**, député de Seine et Marne, recevaient une délégation de France urbaine composée de **François Poletti**, adjoint au Maire d'Argenteuil et **Jean-Yves Sécheresse**, adjoint au Maire de Lyon.

Faisant suite à l'atelier « sécurité » qui s'était tenu lors des Journées Nationales de France urbaine à Dijon, cette audition s'inscrivait dans le cadre de la mission parlementaire chargée de réfléchir au renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés de sécurité.

France urbaine a souhaité faire part de ses propositions et de ses points d'alerte, dans la lignée des travaux menés par la commission Sécurité.

**Alice Thourot** a introduit l'audition en en rappelant les



grands axes de travail : les liens entre la police nationale, les polices municipales et la gendarmerie – ou, comment mieux co-produire la sécurité – et la nécessaire structuration du secteur de la sécurité privée.

**1 - Les élus ont rappelé les pistes d'évolutions réglementaires et législatives soutenues par France urbaine, en insistant sur la formation des agents de police municipale.**

Les pistes, qui ont été précisées lors de l'audition, sont les suivantes :

• **Renforcer les pouvoirs de police du Maire :**

- Autoriser l'accès aux fichiers :

- d'immatriculation des véhicules et des véhicules volés (SIV) ;
- des objets et véhicules signalés (FOVES) ;
- des permis de conduire (FNPC) ;
- au fichier des personnes recherchées (FPR) ;

- Elargir les compétences de fermeture administrative aux maires ;

- Dans le cadre sa contribution sur la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ), France urbaine a proposé que des plans de sécurité du quotidien soient définis au niveau local par les maires et associent, selon une méthode contractuelle, les collectivités territoriales et les services de l'Etat concerné. Pourraient y être indiqués les objectifs du partenariat, les moyens, et la méthode d'évaluation associée ainsi que l'obligation de faire état aux maires des remontées de terrain.

• **Valoriser les polices municipales**

- Créer une école nationale de la police municipale tout en favorisant les passerelles avec les métiers de la sécurité. Cette école viserait à pallier aux difficultés liées au recrutement des agents de police municipale et l'hétérogénéité des formations dispensées par les antennes locales du CNFPT ;

- Enrichir les formations liées aux différents types d'armement ;

- Accorder aux polices municipales l'accès aux qualifications d'agent de police judiciaire pour ce qui relève de l'application des arrêtés municipaux et du code de la route ;

- Permettre à titre d'expérimentation le contrôle des identités par les agents de police municipale



- **Moderniser les outils :**

- Imposer l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication en zone police, en préconisant un accord simplifié entre le Préfet, le DDSP, et le Maire ;

- Généraliser les caméras piétons (dans sa contribution sur la PSQ, France urbaine avait précisé : « la PSQ privilégiera une doctrine d'emploi assise sur le contact de proximité, ce qui sous-entend des patrouilles à pied et à vélo, des caméras piétons, ainsi que des prises de contact quotidiennes avec les acteurs de terrain (participation aux AG de quartier, d'association, etc. »).

- Forfaitiser certaines amendes afin d'élargir les actes verbalisés par PVé (afin de remédier aux lenteurs administratives des PV blancs)

## **2 - L'expérimentation de la police de sécurité du quotidien**

Les parlementaires comme les élus se sont accordés sur le fait de la nécessité de s'emparer de la PSQ pour innover localement et faire du sur mesure dans les territoires. Cette réforme de la sécurité conduite au niveau local ne peut se limiter qu'à la simple problématique des effectifs. Elle doit être envisagée comme un nouveau paradigme, comme un encouragement à la co-production des politiques de sécurité au niveau des territoires. Des logiques partenariales doivent être développées, entre le maire, les élus, les forces de l'ordre mais aussi tous les services de prévention : médiateurs, éducateurs ... une logique qui doit être soutenue par l'ensemble des parties.

Les élus évoquent cette difficile co production de la sécurité au niveau d'un territoire métropolitain. L'idée d'une police intercommunale ne fait, ainsi, pas l'unanimité au sein des élus de France urbaine, les pouvoirs de police faisant partie des prérogatives premières du maire. Des problématiques de coordination entre villes et métropole peuvent en effet se poser. De fait, il apparaît que les métropoles ont des compétences urbaines sans les pouvoirs de police. C'est pourquoi, la Métropole de Lyon souhaite, par exemple, mettre en place une instance consultative des élus sur l'échange sur les questions de sécurité au niveau de la métropole, permettant ainsi une mise en commun des moyens et des outils avec les villes.

## **3 - La place des sociétés de sécurité privée au niveau local**

Les élus ont souligné le fait que l'émergence de ces sociétés caractérise, à leurs yeux, un retrait de l'Etat. Leur place doit être nécessairement précisée et encadrée : les profils recrutés doivent être mieux





contrôlés qu'aujourd'hui. Les agents de sécurité privée ne bénéficient ainsi pas de formation homologuée et sont néanmoins placés sous l'autorité du maire dont la responsabilité est engagée en cas de manquement. Toute idée d'armer ces agents est donc rejetée.

Il est donc souhaité que les entreprises soient habilitées par l'Etat, mais aussi que des référentiels de formation soient établis.

Contacts :

[Eloïse Foucault](#)

[Kader Makhoulouf](#)

## [Pour une plus grande efficacité de l'ANRU : France urbaine auditionnée à l'Assemblée nationale](#)

24 mai 2018



Le 17 mai, France urbaine était auditionnée à l'Assemblée nationale par **Rémi Delatte** et **Nadia Hai**, députés de Côte-d'Or et des Yvelines et membres de la commission des Finances, sur le financement et le suivi de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine.

Aux côtés de l'AdCF, représentée par **Anne Terlez**, vice-présidente de l'Agglo Seine-Eure, ce sont **Jean-Pierre Hurpeau**, vice-président délégué à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine de la métropole du Grand Nancy et **Frédéric Viel**, directeur général adjoint des services de la métropole du Grand Nancy en charge du pôle Solidarité et Habitat qui portaient la voix de France urbaine.

Après avoir rappelé l'engagement de longue date de la communauté urbaine puis de la métropole du Grand Nancy, ainsi que la solidarité qui est portée par les territoires qui la composent, **Jean-Pierre Hurpeau** a souligné les conditions de succès du renouvellement urbain : portage intercommunal, solidarité des communes, souplesse et fongibilité des financements, gestion urbaine de proximité, répartition équilibrée des relogements et reconstructions.

Le vice-président du Grand Nancy a ensuite souligné que si l'ANRU a bien fonctionné pendant plus de 10 ans, l'ANRU tourne aujourd'hui au ralenti depuis le lancement en 2014 du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU 2014/2024) et l'adoption d'un nouveau règlement général et financier en 2015, avec des procédures significativement alourdies et des circuits d'instruction et de validation aussi complexes et tatillonnés que chronophages. Il a également regretté que, malgré de nombreuses énergies déployées dans les territoires pour la préparation des protocoles de préfiguration en 2016 et

2017, peu de conventions opérationnelles sont aujourd'hui signées (à l'exception, parmi les grandes agglomérations, de Pau et Rennes).

Conformément au Pacte de Dijon, l'une des priorités est de simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, à revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai.

Retrouvez [ici la vidéo](#) de l'audition de la MEC sur le financement et le suivi de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine.

Contacts :

[Emmanuel Heyraud](#)

[Chloé Mathieu](#)

## [Besançon, 3ème étape #intercoTOUR 2018](#)

24 mai 2018



L'#intercoTOUR fera étape à Besançon, le jeudi 7 juin à la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement.

Les Interconnectés organisent une journée de rencontre des acteurs numériques de Bourgogne Franche Comté. Les échanges porteront sur « **le numérique au service d'un territoire innovant et inclusif** ». **Jean-Louis Fousseret**, maire de Besançon, président de la CA du Grand Besançon, vice-président de France urbaine ouvrira les débats de cette journée.

Les tables rondes et les débats exploreront l'intérêt de l'intégration du numérique dans une stratégie de territoire pour l'innovation et l'inclusion.

Paroles d'élus, témoignages, débats et pitches, cette journée veut permettre aux participants d'échanger sur les premières réalisations sur le territoire, d'identifier les opportunités et les pistes de déclinaisons opérationnelles.

Cette rencontre vise ainsi à partager les problématiques numériques entre les territoires et valoriser la diversité des réalisations et initiatives en région, notamment à travers les auditions du [Label des Territoires innovants 2018](#).

> Programme & inscription :

[www.interconnectes.com/bourgognefc-2018/](http://www.interconnectes.com/bourgognefc-2018/)

Programme

Matinée : Le numérique au service d'un territoire innovant et inclusif



8h30 – Accueil – Café

9h00 - Ouverture

**Jean-Louis Fousseret**, Maire de Besançon et  
Président du Grand Besançon

**Patrick Molinoz**, Président du GIP e-bourgogne-  
franche-comté et Vice président de la Région  
Bourgogne Franche Comté

Table ronde 1 : Modernisation : pour des services publics  
innovants et inclusifs

Table ronde 2 : La data pour stimuler l'innovation et  
l'économie du territoire

Cocktail Déjeunatoire

14h-18h : Cap sur les innovations !

Deux parcours en parallèle :

14h-17h : Parcours [#OpendataTOUR](#)

Atelier de formation à l'ouverture des données  
publiques au sein de votre collectivité :  
<http://www.interconnectes.com/atelier-open-data/>

14h-17h : Parcours projets innovants\*

Pitches des projets candidats au Label Territoire Innovant  
2018

Les Labels offrent une reconnaissance et une visibilité  
nationale aux projets.

- [www.interconnectes.com/label-territoire-innovant](http://www.interconnectes.com/label-territoire-innovant)
- Candidature avant le 31 mai 2018

Pitches des projets candidats au concours des start-up  
interconnectées

Ce concours permet de présenter votre projet à un  
public de cadres territoriaux et peut-être une opportunité  
d'être soutenu par une collectivité.

- [http://www.interconnectes.com/start-up-  
interconnectees/](http://www.interconnectes.com/start-up-interconnectees/)
- Candidature avant le 31 mai 2018

Détails du programme et inscription (gratuite mais  
obligatoire) sur

[www.interconnectes.com/bourgognefc-2018/](http://www.interconnectes.com/bourgognefc-2018/)



Venez découvrir, débattre et rencontrer les partenaires de votre région !

Contact : [acsanz@interconnectes.com](mailto:acsanz@interconnectes.com) – 07 82 88 16 79

Informations pratiques

Programme :

[www.interconnectes.com/bourgognefc-2018/](http://www.interconnectes.com/bourgognefc-2018/)

Les deux prochains rendez-vous, le 27 juin à Lorient et le 4 juillet à Paris Saclay

## [Art et numérique : festival et rencontres professionnelles à Metz](#)

23 mai 2018



Dans le cadre de son festival d'été Constellations, du 28 juin au 16 septembre, la ville de Metz organise des rencontres professionnelles autour de la création artistique et du numérique, sous forme de deux tables rondes qui se tiendront le 29 juin 2018 à l'Arsenal Cité musicale-Metz.

Ces rencontres veulent questionner la place du numérique dans la création artistique, les liens entre musique et numérique et la manière dont les arts numériques modifient notre regard sur l'espace public. En s'ouvrant à la fois aux acteurs professionnels comme au grand public, ce moment sera l'occasion de découvrir et d'interroger ces nouvelles technologies qui révolutionnent les pratiques artistiques en devenant un mouvement esthétique à part entière, à la croisée de toutes les formes.

Le programme prévisionnel de cet événement, en annexe, permettra aux adhérents de France urbaine qui le souhaiteraient de retrouver leurs homologues messins pour l'occasion.

Plus d'infos [ici](#)

## [Calendrier parlementaire semaine du 21 mai 2018](#)

24 mai 2018



Calendrier parlementaire semaine du 21 mai 2018

Contact : [Chloé Mathieu](#)



## Communiqués de presse

22 mai 2018

[Qu'est-ce que le Pacte de Dijon pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale ?](#)

22 mai 2018

[« Banco pour le Pacte de Dijon ! » Le Président de la République le 22 mai 2018](#)

## Agenda

29 mai 2018

[Commission numérique - Les Interconnectés - France urbaine - AdCF](#)

30 mai 2018

[Commission Santé France urbaine/AMF, le 30 mai 2018](#)

06 juin 2018

[Commission Finances, le 6 juin 2018](#)

12 juin 2018

[Commission DDTE, le 12 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Education, le 20 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Sécurité, le 20 juin 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg132-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>